



Edito : Syndiquez-vous et faites syndiquer au SNETAA-FO ! - CAPA Echelon spécial de la classe exceptionnelle - Organisation des PFMP 2020-2021 - Brèves : Rendez-vous de carrière, SFT, FAQ, Tests de seconde et sondage, Elections au CA.

Syndiquez-vous et faites syndiquer au SNETAA-FO !

Il fut un temps où les combats étaient beaucoup plus faciles à mener qu'aujourd'hui, un temps où l'expression « dialogue social » avait encore un peu de sens. Oui, il ne s'agit pas pour nous de nous décourager, loin de là, mais force est de constater que dans l'Education Nationale, les autorités départementales, académiques ou ministérielles parlent très souvent de dialogue social sans jamais le pratiquer réellement. Nous en avons quelques exemples frappants avec quelques dossiers que le SNETAA-FO a portés ces derniers mois. Oui, notre organisation avait, par exemple, réussi à obtenir que nos collègues enseignant en SEGPA, et désignés professeurs principaux par leur chef d'établissement, puissent toucher l'indemnité comme tous les autres...

Ou que dans le cadre de la co-intervention, lorsque l'un des 2 enseignants est absent, l'autre puisse faire du disciplinaire ou ne pas prendre les élèves... Ou encore que nos collègues ayant le 2 CA-SH soient automatiquement titulaires du CAPPEI, tandis que les autres puissent l'obtenir via la VAE... Oui, sur ces trois dossiers, à force de batailler, le SNETAA-FO avait obtenu gain de cause juste avant le confinement... Mais en cette rentrée, nous avons été obligés de constater que finalement les promesses n'avaient pas été tenues ! Alors bien évidemment, le SNETAA-FO est reparti au combat et ces trois dossiers devraient évoluer positivement dans les semaines qui viennent... Mais que d'énergie et de temps perdus ! Dans le contexte politique et social que nous connaissons depuis quelques années, nous avons l'impression que les combats menés permettent juste d'éviter le pire. Mais il n'y a pas de fatalité. Un gouvernement, quel que soit,

est toujours sensible au rapport de force et plus une organisation syndicale est représentative, plus elle est en capacité d'obtenir gain de cause.

Au SNETAA-FO, organisation majoritaire dans l'Enseignement Pro depuis 1967, vous le savez, nous ne cessons de porter avec sincérité et détermination les revendications d'une grande partie des PLP & CPE, titulaires ou contractuels. Oui, nous continuons à protéger et à défendre tous nos adhérents. En juillet, sans nos interventions, de nombreux collègues titulaires n'auraient pas obtenu satisfaction suite à leur demande de révision d'affectation. Cet été, sans le SNETAA-FO, de nombreux collègues stagiaires se seraient retrouvés affectés n'importe où. Depuis la fin août, le SNETAA-FO tente de trouver des solutions

pour les collègues contractuels qui se retrouvent en difficulté. Et toutes les semaines, nos militants interviennent auprès des services du Rectorat de Bordeaux ou des DSDEN afin de faire avancer tous les dossiers qui leur sont confiés. Bien sûr, de nombreux adhérents ne nous solliciteront jamais... Mais le fait qu'ils soient adhérents permet au SNETAA-FO d'aider ceux qui en ont besoin. Peut-être que c'est ce sentiment de participer à un combat collectif pour l'intérêt général qui doit amener tous les PLP & CPE à se syndiquer au SNETAA-FO. Oui, peut-être que certains collègues n'auront jamais directement besoin du SNETAA-FO, mais sachez que le SNETAA-FO a besoin de tous afin de défendre les collègues et l'enseignement Pro en général. Oui, **syndiquez-vous au SNETAA-FO, parce qu'il est de l'intérêt général des PLP et CPE que le premier syndicat de la Voie Pro soit encore plus fort !**

EM

CAPA Echelon spécial de la classe exceptionnelle

Ce jeudi 24 septembre 2020, nous avons participé à la CAPA échelon spécial de la Classe Exceptionnelle. Parmi les organisations syndicales, seul le SNETAA-FO pouvait être présent.

Pour rappel, comme indiqué dans la note de service n°2020-046 du 13-2-2020, « peuvent accéder à l'échelon spécial les agents ayant, à la date du 31 août 2020, au moins trois ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade de classe exceptionnelle, en activité, en position de détachement ou mis à disposition d'un organisme ou d'une autre administration ».

Ainsi, cette année ce sont 11 collègues qui ont bénéficié de cette promotion.

De nombreux collègues nous demandant des éclaircissements sur les modalités d'attribution de cette promotion au « mérite », en nous appuyant sur la note de service précitée, nous sommes intervenus auprès de l'administration pour tenter d'obtenir des clarifications sur les critères mis en œuvre pour établir le tableau d'avancement...

En effet, si dans cette note de service, nous pouvons lire que :

1) « Le nombre de promotions possibles est fixé à 20 % de l'effectif du grade de classe exceptionnelle ».

Cette année, avec 11 PLP promus... nous pouvons nous demander si nous sommes bien dans cette limite des 20% ?

Réponse : avec les 11 promus de cette année, nous atteignons 15,65% ; les PLP se situent donc dans une moyenne basse.

2) « Pour arrêter son avis, le Recteur prononcera une appréciation qualitative à partir du CV I-Prof de l'agent et des avis rendus. Cette appréciation se décline en quatre degrés : Excellent ; Très satisfaisant ; Satisfaisant ; Insatisfaisant ».

Nous avons souligné le fait que certains collègues promus avaient reçu du Recteur un avis « excellent » alors que l'avis « motivé » dans iprof ne faisait état que d'un simple « avis favorable » sans plus de détails ; d'autres collègues, non promus, bénéficiaient pourtant d'un avis longuement motivé, dithyrambique et faisant état d'un « avis extrêmement favorable ».

Réponse : « on ne peut pas en vouloir aux collègues d'avoir un chef d'établissement qui ne motive pas son avis ». Pour information, les avis étaient consultables via iprof et ne sont pas pérennes ; ils pourront être réévalués lors de la prochaine campagne de promotion.

3) « Afin de fluidifier l'accès à cet échelon et de préserver des possibilités de promotion lors des prochaines campagnes, une attention particulière sera portée à ceux d'entre eux qui sont les plus expérimentés ».

Un collègue, formateur académique se voit attribuer un avis « très satisfaisant » et se retrouve non promu ; un autre collègue exerçant des fonctions académiques et nationales est lui aussi non promu.

Réponse : par « expérimentés », il faut entendre « âgé » ; en effet, le critère prédominant pour promouvoir les collègues est l'âge. Si l'on ne veut pas bloquer les futures promotions, ce critère doit être privilégié.

4) « Vos propositions devront également refléter, dans toute la mesure du possible, la diversité et la représentativité des disciplines, pour les personnels enseignants ».

Sur les 11 promus, 2 collègues en éco-gestion ; 2 collègues en maths sciences. Pourtant, parmi les collègues ayant, eux aussi obtenu un avis excellent du Recteur et ayant, eux aussi d'excellents avis motivés, de nombreuses autres spécialités pouvaient venir rééquilibrer le tableau d'avancement.

Réponse : En éco-gestion, les 2 collègues avaient des spécialités différentes.

5) « Vous accorderez une attention particulière à l'équilibre entre les femmes et les hommes ».

Cette années, 7 femmes et 4 hommes ont été promus.

Réponse : « ce n'est pas le critère prédominant ».

Pour conclure, nous avons une nouvelle fois la preuve que la mise en œuvre du protocole d'accord sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), ne bénéficie qu'à très peu de PLP et promeut le royaume de l'opacité. La classe exceptionnelle et l'échelon spécial ont juste servi à faire accepter cette réforme à la Fsu, l'Unsa et la Cfdt... Nous voyons bien que l'ultra majorité des collègues a une carrière au ralenti...

A noter que, conscient des interrogations des collègues, Monsieur le DRRH a précisé qu'il éditerait une note pour clarifier les critères dès la prochaine campagne de promotion. A suivre...

Emmanuel Barbier,

Commissaire Paritaire Académique

Organisation des PFMP 2020-2021

Nous le savons tous, dans le contexte de crise sanitaire, et donc de crise économique, il est encore plus difficile que lors des années précédentes de trouver des entreprises ou artisans qui veulent bien recevoir nos élèves pour leur PFMP. C'est pourquoi la DGESCO a produit une FAQ visant à anticiper les possibilités d'aménagement des situations... Vous trouverez cette FAQ sur notre site Internet. Nous pouvons comprendre la démarche qui, a priori, vise à trouver des solutions pour nos élèves...

Cependant, il ne faut pas que les aménagements éventuels participent à une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignants. Et tout n'est pas possible. En effet, certaines règles, notamment celles inscrites dans notre statut, ne peuvent pas être modifiées. Par exemple, nous sommes tous obligés de participer au suivi des élèves. Cela signifie que si le choix de faire des départs décalés pour une même classe ne libère pas d'heures de cours, alors les visites d'élèves sur leur lieu de stage doivent être rémunérés en HSE. Et pour rappel, le suivi d'un élève pour une PFMP de 3 semaines ou plus, équivaut à 6 heures... Les établissements sont-ils en mesure de payer toutes les HSE ?

A noter également que le nombre maximum de semaines de PFMP est 22 (entre 4 et 6 en Seconde, 6 et 8 en Première et 8 semaines en Terminale).

Si besoin, n'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO.

Brèves

Rendez-vous de carrière

Pour rappel, les rendez-vous de carrière qui n'ont pu se faire sur 2019-2020, peuvent être réalisés jusqu'au terme de l'année civile 2020. L'appréciation finale de la valeur professionnelle devra être notifiée au plus tard le 15 janvier 2021.

PROCOLES SANITAIRES :

LE GRAND CINOCHÉ



SFT

Comme chaque année maintenant, pour bénéficier du Supplément Familial de Traitement, nous devons transmettre tout un tas de documents à l'Administration via le secrétariat de notre établissement. C'est très pénible, mais si on ne le fait pas... Vous trouverez [la circulaire académique](#) et [la liste des pièces à fournir](#) sur notre site Internet.

Attention, date limite pour transmettre votre dossier : **vendredi 18 octobre 2020 !**

FAQ

La Foire Aux Questions « Covid 19 » a été mise à jour le 20 septembre. Vous pouvez la retrouver sur notre site Internet.

Tests de seconde et sondage

A l'issue des tests de positionnement de classe de Seconde, il est proposé cette année à nos élèves un questionnaire complémentaire sur la période de confinement, puis sur la période de déconfinement. C'est un collègue vigilant qui nous a alerté. Exemples de questions ? En voici quelques uns :

« Comment vos professeurs vous donnaient-ils le travail à faire ? » ;

« Lorsque vous envoyiez du travail à votre professeur, comment vous faisait-il un retour ? » ;

« En mathématiques, avez-vous eu l'impression de travailler ? ».

C'est un collègue qui nous a alertés... Mais il semble également que certains élèves aient trouvé ce questionnement étonnant, pour ne pas dire plus... Bien évidemment, il ne faut pas y voir une sorte d'enquête sur les enseignants et sur le travail qu'ils ont effectué durant la période de crise sanitaire... Non, bien évidemment...

Elections au CA

N'oubliez pas de déposer une liste SNETAA-FO pour l'élection au CA. Pour rappel, 2 noms suffisent pour constituer votre liste...

Agenda

Elections au CA

Entre le 5 et le 16 octobre - Dépôt des listes 10 jours avant la date du scrutin